



Réunion du 18 Mars 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne .

PV N. 27

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MM Patrice LAMOTHE - Alexandre DUFFOSSET - Corentin COUTURAUD - Nicolas RUAUD - Olivier FRACHET

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .**

**Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

**La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.**

\*\*\*\*\*

**La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.**

**Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End , il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.**

**Concernant les matches en retard déjà programmés, nous vous rappelons qu'il est possible de les jouer en semaine, le samedi ou à des horaires différents et même en nocturne si les conditions le permettent. Il suffira d'avoir l'accord des 2 clubs et en informer le district à l'avance pour validation.**

## COMPETITIONS U 19

### ► Coupe U19 :

#### 1/2 Finale:

Le 19/04/2025

- SA Le Palais/Vienne - SC Verneuil/Vienne à 15H au Palais Sur Vienne
- JS Lafarge - GJ Panazol-Vigenal à 15H à Lafarge (à confirmer par la ville de Limoges)

## COMPETITIONS U 17

### ► U17 D1:

#### CONSTITUTION DES POULES POUR LES PLAY OFF DEBUT DES PLAY OFF LE 29/03/2025

##### ► D1 PLAY OFF A:

- USA Condat/Vienne
- SC Verneuil/Vienne
- FC Pays Arédien
- US Couzeix-Chaptelat

##### ► D1 PLAY OFF B:

- JA Isle 2
- Ent Aix/FCCL/Saint Priest Sous Aix
- GJ Panazol- Vigenal
- Ent Foot Sud Occitane

##### ► D1 PLAY OFF C:

- US Beaune Les mines
- CA Rilhac Rancon
- US Saint léonard de Noblat
- SA Le Palais Sur Vienne
- JS Lafarge 2
- AS Saint Junien

Les calendriers sont à consulter sur le site du District.

## COMPETITIONS U 15

### ► U15 D1 :

- Match N°51793.2 Journée 08 entre Boisseuil FC 87 et Occitane FC du 22/02/2025.

Le club de **Boisseuil FC 87** sera débité de la somme de **25€** pour "Feuille de match ou FMI non transmise/hors délai".

#### CONSTITUTION DES POULES POUR LES PLAY OFF :

DEBUT DES PLAY OFF LE 29/03/2025

► **D1 PLAY OFF A:**

- JA Isle 2
- SC Verneuil/Vienne
- CA Rilhac Rancon
- Occitane FC
- 

► **D1 PLAY OFF B:**

- Boisseuil FC 87
- Ent Foot Sud La croisille
- FCCL
- CS Feytiat 2
- 

Les calendriers sont à consulter sur le site du District.

► **U15 D3 :**

**Poule B:**

**- Match N°54399.1 Journée 05 entre Limoges AF et Rochechouart OC du 15/03/2025.**

Suite au mail du club de **Rochechouart OC** du **15/03/2025** annonçant son forfait pour le match faute d'effectif suffisant.

La commission des jeunes,

- Enregistre le résultat suivant :

**Limoges AF** 3 buts 3 points – **Rochechouart OC** 0 but -1point .

Le club de **Rochechouart OC** sera débité de la somme de **35€** pour son 2ème forfait.

**Le Président**  
**M. LIOBET GUILHEM**

**Le secrétaire**  
**M. DUFFOSSET ALEXANDRE**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président